

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2021

Nbre en exercice : 08
Nbre de présents : 07
Nbre de votants : 08

Date de convocation : 15/10/2021
Date d'affichage : 18/10/2021

L'An Deux Mil Vingt et Un, le QUINZE du mois d'OCTOBRE à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique et extraordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DARCIS, maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame BARON Marie-Annick est nommée secrétaire de séance.

Membres présents: MM. & Mmes DARCIS Philippe – BARBIER Stéphane - BARON Marie-Annick – CANIVET Aurelie - Karine DHAILLY - GAUDECHON Ludovic – TOUZÉ Roland

Représenté : M. DESREUMAUX Gaëtan par M. BARBIER Stéphane

Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2021 : Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 24 septembre 2021 et les membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Délibération pour changement de nom de la salle polyvalente
- Modification des statuts de la régie de recette (locations de la salle Jacques BERTRAND et de la salle socioculturelle)
- Transfert de crédits pour acquisition de panneaux de rue
- Délibération pour modalités d'attribution de cartes cadeaux pour les aînés

Délibération n° 58/10/2021 – Dénomination de la salle polyvalente

Rapporteur : Monsieur le Maire

En vertu de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise que le Conseil municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune, la compétence de la dénomination des lieux publics revient à l'Assemblée délibérante.

La municipalité a décidé de donner à la salle polyvalente située 14 rue de la Mairie à LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD le nom de « **salle Jacques BERTRAND** ».

Né le 8 décembre 1938 à LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, décédé le 9 août 2020, Jacques BERTRAND a été élu durant 55 années en qualité de conseiller municipal, adjoint au maire et Maire pendant 50 ans.

En donnant son nom à un bâtiment public, la municipalité a souhaité rendre hommage à un homme entier, disponible, investi dans sa commune et convaincu de ses responsabilités d'élu local,

Le Conseil Municipal de la commune de LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de nommer la salle polyvalente en « **salle Jacques BERTRAND** » située 14 rue de la Mairie de LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD.

Délibération n° 59/10/2021 – Régie – création d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor Public (DFT) et changement d'intitulé de l'acte constitutif

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la fin du dégagement/approvisionnement du numéraires et des chèques depuis le 1^{er} mai 2021. Pour le numéraire, c'est le bureau de poste de MOREUIL qui se substitue à la Trésorerie et les chèques sont envoyés au Centre de Traitement de Lille.

Ces nouveaux circuits de dégagements imposent l'ouverture d'un compte de dépôt au Trésor Public dit compte DFT pour la régie de recettes (locations de la « salle Jacques BERTRAND » et de la « salle socioculturelle »).

L'ouverture d'un compte DFT offre les avantages suivants :

- **Modernisation du fonctionnement de la règle**

Le régisseur dispose d'un accès direct et sécurisé via l'application DFT-Net à l'ensemble des opérations liées à sa régie, en dépenses et en recettes, quel que soit le mode de règlement utilisé.

Pour le régisseur, le compte DFT lui accorde une autonomie de gestion et une régularisation plus aisée des comptes clients (rejets, chèques impayés, virements, prélèvements,...).

L'ouverture d'un compte DFT suppose de modifier l'acte constitutif de la régie en changeant l'appellation de la régie de recettes et en intégrant l'ouverture du compte DFT

Après en avoir délibéré par 7 voix pour et 1 abstention des membres présents, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser** l'ouverture d'un Compte de Dépôts de Fonds du Trésor Public pour la régie « locations de la salle Jacques BERTRAND et de la salle socioculturelle » ;
- **de modifier** la délibération n° 13/06/2003 portant constitution d'une régie de recettes pour la « location de la salle des fêtes et manifestations diverses » en modifiant et en ajoutant les articles suivants :
 - 1) la régie encaisse les produits suivants : recettes locations de la « salle Jacques BERTRAND » et de la « salle socioculturelle » ;
 - 2) Un « un Compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert au nom du régisseur auprès de la Trésorerie de MOREUIL » ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents en rapport avec cette décision.

Délibération n° 60/10/2021 – Transfert de crédits pour l'acquisition de panneaux de rue

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que 3 panneaux de la Rue Boyeldieu ont été volés et une déclaration de sinistre a été envoyée aux Assurances Mutuelles de PICARDIE de BOVES. Une commande de 3 panneaux de rue a été effectuée auprès de JPP de VALENCE pour un montant de 229€58 T.T.C.. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2021 en section d'investissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à effectuer le transfert de crédits pour l'acquisition de 3 panneaux de Rue comme suit :

- du chapitre 21 – article 21534.14 « opération : Réseaux d'électrification Rue de la Mairie » au chapitre 21 – article 2184.16 « opération : « Acquisition de panneaux de rue » pour la somme de 300€.

Délibération n° 61/10/2021 – Délibération pour modalités d'attribution des cartes cadeaux pour les aînées

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée délibérante les modalités d'attribution de cartes cadeaux aux personnes âgées de 62 ans et plus pour remplacer les colis de Noël et propose la somme de 40€ par personne.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide :

Article 1 : La commune de LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD attribue une carte cadeau pour les aînés âgés de 62 ans et plus en remplacement des colis des aînés pour les fêtes de Noël.

Article 2 : Le montant de la carte cadeau est fixé à 40€ par personne.

Article 3 : Ces cartes cadeaux seront distribués aux aînés mi- décembre de l'année civile.

Article 4 : Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget au chapitre 012 – article 6232.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Xavier VAN KERCH HOVE est nommée titulaire de son poste d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} septembre 2021.
- Monsieur le Maire informe que l'acte de vente du terrain au « Chemin de Grand Marais » pour l'implantation du pylône à SAS HIVORY est en cours chez Maître Gonzague DUPUY, notaire à MOREUIL.
- Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'organisation de la cérémonie du 11 novembre 2021.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a contacté Monsieur Franck BOURDELEAU de DAVESNES-COURT pour les travaux d'extension du secrétariat –WC.
- Monsieur Roland TOUZÉ demande des renseignements sur l'éclairage public au Lotissement privé du Plessier. Monsieur le Maire informe qu'il a contacté Monsieur Marc BERTRAND pour l'éclairage public qui demande un devis pour remplacer le lampadaire au Lotissement. Un mail a été adressé à Monsieur Pascal GANTOIS, technicien Bureau d'études d'Amiens Réseaux, pour obtenir un devis.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement de réseaux commenceront en janvier 2022.
- Madame Aurélie CANIVET demande des renseignements sur le STOP au Clos Quiry. Monsieur Stéphane BARBIER informe les membres du Conseil Municipal qu'il a contacté Monsieur Xavier CORNET, responsable de la voirie départementale du Conseil Départemental de la Somme, pour ce projet.
- Monsieur Stéphane BARBIER précise que Monsieur Xavier CORNET n'est pas défavorable sur une étude de sécurisation « Rue de Braches ». Un dossier de présentation d'étude de sécurisation doit être envoyé au Conseil Départemental de la Somme pour approbation.
- Monsieur Stéphane BARBIER signale que Monsieur Xavier CORNET a prévu que l'ancienne route soit barrée en fin d'année et que l'élagage d'arbres serait effectué à cette période.

La séance est levée à 21h18.

Le Maire,

Philippe DARCIS




La secrétaire de séance,

Marie-Annick BARON

